

# COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6

## LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

### Voirie

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024

*Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024*

Le Maire

Richard STRAMBIO



## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIRIE

dont cheminements piétons

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

[...]

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	LARGEUR en m	Bénéficiaire
V1	Av de Grasse / RD 562 :	9	Département
V2	Av Vaugine :	8	Commune
V3	Ch des Faïsses et Vallée de Gandy :	8	Commune
V4	Ch des Faïsses de Vallée de Gandy à Vaugine :	6	Commune
V5	Ch de St Jean la Foux entre ch la Source et RD 1555	12	Commune
V6	Av Monnet entre Teissonnières et Négadis :	10	Commune
V7	Ch de la Motte en partie : depuis bd Blun	8	Commune
V8	Ch de la Motte en partie : entre ch St Jean la Foux et Monnet	8	Commune
V9	Liaison ch Billette / RD 1555 par ch de la Colle:	6	Commune
V10	Ch Saint Jean la Foux en partie : entre ch Motte et ch La Source	8	Commune
V11	Ch de la Motte de Monnet à Trans :	8	Commune
V12	Ch de Saint Jean : 6m	6	Commune
V13	Aménagement d'une liaison piétonne	3	Commune
V14	Ch Pissadou deî Aïs	6	Commune
V15	Bd des Oliviers	8	Commune
V16	Liaison av St Hermentaire / Brossolette :	8	Commune
V17	Liaison Brossolette/Cerisaie/rocade	10	Commune
V18	Ch Parigaou 1ère partie depuis RD 57	6	Commune
V19	Av du Pont Aups :entre RD 955 et ch Petit Plan	10	Commune
V20	Imp des Roseaux	6	Commune
V21	Liaison av Pont Aups / av Montferrat par ch des Erables	6	Commune
V22	Liaison pietonne Av Morgay/av Montferrat 3m	3	Commune
V23	Ch Cros Aimar :	6	Commune
V24	Av Montferrat	12	Commune
V25	RD 955 Av Manhes	9	Département
V26	Bd J. Collomp	10	Commune
V27	Vieille route de Grasse	8 et 10	Commune
V28	Ch Canteperdrix	8 et 6	Commune

<b>N° sur le plan de zonage</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>LARGEUR en m</b>	<b>Bénéficiaire</b>
V29	Ch Malmont Figanières	8 et 6	Commune
V30	Ch St louis et du Gué	6	Commune
V31	Av du Col de l'Ange	10	Commune
V32	Av Tuttlingen et Allendé RD 557	9	Département
V33	Ch Ste Cile	6	Commune
V34	Ch du Baguier	6	Commune
V35	Ch Arnoux 8m	8	Commune
V36	Ch Arnoux depuis Scamaroni	8	Commune
V37	Ch Dandarelet	8	Commune
V38	Ch Notre-Dame des Selves	6 et 8	Commune
V39	Ch des Selves	10	Commune
V40	Ch de la Pouraque	8	Commune
V41	Ch des Grives : 6m	6	Commune
V42	Ch des Cepages : 6m	5	Commune
V43	Ch St Joseph : 8m	8	Commune
V44	Ch dit de Pellet + antenne vers ch Baguier	6	Commune
V45	Ch Grandes Pièces	8	Commune
V46	RD 57 Ch de Colombe	7	Département
V47	Ch du Seyran	6	Commune
V48	Ch du Clos d'Aron	5	Commune
V49	Ch de la Clappe	8	Commune
V50	RD 49 route de Lentier	7	Département
V51	Ch des Blaquiers	6	Commune
V52	Ch Fontclovisse	6	Commune
V53	Ch Etoile Pascale	5	Commune
V54	Ch Tuillières	5	Commune
V55	Ch Impayaspré	5	Commune
V56	Ch du Coutelet inferieur	6	Commune
V57	Ch Vieux Chênes	6	Commune
V58	Liaison Vaugine / Av Grasse Massacans	5	Commune
V59	Ch Faïsses Orientales	6	Commune
V60	Allée P. Brunbrouck	6	Commune
V61	Ch Rigaou	5	Commune
V62	Ch Tourdres	5	Commune
V63	Voie accès Camping la Foux	7	Commune
V64	Ch Deï Bélugo	5	Commune
V65	Ch Teïssonnières suite vers quartier	5	Commune
V66	Ch Ecuyers et prolongement en limite de Trans	5	Commune

<b>N° sur le plan de zonage</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>LARGEUR en m</b>	<b>Bénéficiaire</b>
V67	Ch des Cassaires	5	Commune
V68	Ch St Martin	5	Commune
V69	Ch Sirène	6	Commune
V70	Ch Peyrard	5	Commune
V71	Av G. Philippe	5	Commune
V72	Ch Templiers	6	Commune
V73	Ch Pierre du Moulin	6	Commune
V74	Ch Amandiers	6	Commune
V75	Ch Coutelet supérieur	6	Commune
V76	Ch Pas du Loup	7	Commune
V77	Rue Max Demaria	5	Commune
V78	Imp de la Valère	5	Commune
V79	Ch St Michel	5	Commune
V80	Ch du Neyron	5	Commune
V81	Ch Collombaille	6 et 5m	Commune
V82	Ch Folletière	5m et 6m	Commune
V83	Ch Blancon	5m et 6m	Commune
V84	Imp Morgay	6	Commune
V85	Ch Sariette	5	Commune
V86	Ch Plaqueminiers	5	Commune
V87	Ch Jujubiers	5	Commune
V88	Liaison av Col Ange au ch Baguier	5	Commune
V89	Ch des Fourches	5	Commune
V90	Ch Garrigue et 2 impasses	8m et 5m	Commune
V91	Ch Beaussaret	6	Commune
V92	Ch Nartuby	5	Commune
V93	Chemin des Incapis	5	Commune
V94	Liaison Tuttligen / Av Col Ange	5	Commune
V95	Ch Bois des Demoiselles + antenne	5	Commune
V96	Ch Enderrière	5	Commune
V97	Ch Figueret	6	Commune
V98	Ch du Hameau de la Clappe	5	Commune
V99	Acces domaine du Dragon	5	Commune
V100	Ch Maupas	5	Commune
V101	Ch Fontaramelle	5	Commune
V102	Ch du Clos	5	Commune
V103	Imp des Grives	5	Commune
V104	Ch Colline aux Chênes	6	Commune

<b>N° sur le plan de zonage</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>LARGEUR en m</b>	<b>Bénéficiaire</b>
V105	Voie depuis Colline aux Chênes vers les Arcs	6	Commune
V106	Ch n° 745 ch St Esprit	5	Commune
V107	ch n° 915 ch Arnoux	5	Commune
V108	Ch Parigaou suite	5	Commune
V109	Ch Estan	6	Commune
V110	Ch Foncabrette	5	Commune
V111	Ch Garennes	5	Commune
V112	Ch Combe du Cade	5	Commune
V113	Ch Marguerite	5	Commune
V114	Ch Arbousiers	5	Commune
V115	Ch des Ameliers	5	Commune
V116	Ch des Cigalons	5	Commune
V117	Ch du Pèbre d'aï	5	Commune
V118	Ch du Clos d'lères	5	Commune
V119	Chemin non dénommé quartier clos d'lères depuis ch St Joseph face ch Garennes	5	Commune
V120	Ch desservant quartier Neyron depuis pas du Loup	5	Commune
V121	Ch Calade	6	Commune
V122	Imp du Pontet	6	Commune
V123	Imp Vieux refuge	6	Commune
V124	Ch Aubépines	6	Commune
V125	Impasse des Saules	5	Commune
V126	Impasse des Géraniums	7	Commune
V127	Ch des Salles	7	Commune
V128	Liaison Pietonne Av Col de l'Ange/Ch du Gué	5	Commune
V129	Avenue Fred Scamaroni (RD 562)	9	Département

# COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

### Ouvrages de rétention pluviale

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024

*Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024*

*Le Maire*  
Richard STRAMBIO

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR RETENTION PLUVIALE

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

[...]

N° sur le plan de zonage	Désignation	Superficie en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
EP1	Bassin de rétention vallon de la Vallère 1	5 103	Commune
EP2	Bassin de rétention vallon de la Vallère 2	14 852	Commune
EP3	Bassin de rétention vallon de la Vallère 3	6 361	Commune
EP4	Ouvrage écrêteur du vallon de la Riaille	23 352	Commune
EP5	Ouvrage et aménagement de rétention pluviale vallon de Sainte-Barbe	70 391	Commune
EP6	Bassin de rétention rond-point Abel Douay	8 221	Commune
EP7	Bassin de rétention Avenue de Montferrat	2 698	Commune
EP8	Bassin de rétention Joseph Collomp	3 301	Commune
EP9	Bassin de rétention des allées d'Azémar	12 278	Commune
EP10	Bassin de rétention Bd Kennedy	7 544	Commune
EP11	Bassin de rétention bd Marcel Pagnol (pk du crédit agricole)	4 491	Commune
EP12	Bassin de rétention cimetièrre	1 344	Commune
EP13	Bassin de rétention de Cocorelle	989	Commune
EP14	Bassin de rétention Tours amont	4 161	Commune
EP15	Bassin de rétention stade Blum	4 972	Commune
EP16	Bassin de rétention Vallée de Gandi	7 505	Commune
EP17	Ouvrage et aménagement de rétention pluviale La Foux	21 012	Commune
EP18	Bassin de rétention paysager ancienne prison	45 833	Commune
EP19	Bassin de rétention Billette	2 242	Commune

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR RETENTION PLUVIALE

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

[...]

N° sur le plan de zonage	Désignation	Superficie en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
EP1	Bassin de rétention vallon de la Vallère 1	5 103	Commune
EP2	Bassin de rétention vallon de la Vallère 2	14 852	Commune
EP3	Bassin de rétention vallon de la Vallère 3	6 361	Commune
EP4	Ouvrage écrêteur du vallon de la Riaille	23 352	Commune
EP5	Ouvrage et aménagement de rétention pluviale vallon de Sainte-Barbe	70 391	Commune
EP6	Bassin de rétention rond-point Abel Douay	8 221	Commune
EP7	Bassin de rétention Avenue de Montferrat	2 698	Commune
EP8	Bassin de rétention Joseph Collomp	3 301	Commune
EP9	Bassin de rétention des allées d'Azémar	12 278	Commune
EP10	Bassin de rétention Bd Kennedy	7 544	Commune
EP11	Bassin de rétention bd Marcel Pagnol (pk du crédit agricole)	4 491	Commune
EP12	Bassin de rétention cimetièrre	1 344	Commune
EP13	Bassin de rétention de Cocorelle	989	Commune
EP14	Bassin de rétention Tours amont	4 161	Commune
EP15	Bassin de rétention stade Blum	4 972	Commune
EP16	Bassin de rétention Vallée de Gandi	7 505	Commune
EP17	Ouvrage et aménagement de rétention pluviale La Foux	21 012	Commune
EP18	Bassin de rétention paysager ancienne prison	45 833	Commune
EP19	Bassin de rétention Billette	2 242	Commune



# COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6

## LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

### Installation d'intérêt général

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024

*Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024*



Le Maire

Richard STRAMBIO

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

2° des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier

[...]

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	Emprise	Bénéficiaire
E1	Aménagement d'un nouveau centre pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	13.039 m2	Commune

# COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6

## LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

### Logement et mixité sociale

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 par délibération du Conseil Municipal	19 juin 2024

*Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024*

   
Le Maire  
Richard STRAMBIO

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS PORTEURS DE MIXITE SOCIALE

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

4° des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit

[...]

N° sur le plan de zonage	Ref. cadastre	Adresse parcelle	Zone PLU	Répartition du programme de logements
<b>MS1</b>	AC 49	Bd des Remparts	UA	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS2</b>	AL 156	Bd Général Leclerc	UA	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS3</b>	AR 75	Avenue Alphonse Daudet	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS4</b>	AR 381	Chemin du Petit Plan	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS5</b>	AR 47 et AR 100	Avenue du Pont d'Aups	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS6</b>	AW 363	Avenue du Pont d'Aups	UCa	Réalisation d'un programme de logement avec 50% du nombre total de logements affectés à du logement en accession sociale et 50% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS7</b>	AK29	Avenue du Fournas	UBc	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS8</b>	AT57	Avenue de Montferrat	UAb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS9</b>	AI 355	Chemin de Billette	UCa	Réalisation d'un programme de logement avec 30% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS10</b>	AE1	Boulevard du Comté Muraire	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS11</b>	AH 136 AH 149 AH 375	Impasse Pierre Laugier	UBc	Réalisation d'un programme de logement avec un minimum de 75% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
<b>MS12</b>	AH 51 AH 415 AH 90	Chemin de Sainte-Barbe	UBc	Réalisation d'un programme de logement avec un minimum de 75% du nombre total de logements affectés à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS